



MAIRIE DE BELLEFOND

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du 25 mai 2020

Le Conseil municipal d'installation, régulièrement convoqué le 19 mai, s'est tenu le 25 mai à l'Espace de Rencontres et de Loisirs.

**Présents :** ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, BRASSAC Philippe, GAUDRY Mireille, GRANJON Damien, LEDERMAN Michel, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie.

**Secrétaire de séance :** MORLAND Laure

**La séance est ouverte à 18h30**

#### Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe MEUNIER doyen de l'assemblée et Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés mesdames et messieurs les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

Madame MATHYS Rose Marie a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire. Elle a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Elle propose la candidature de Philippe MEUNIER pour la fonction de maire. Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur MEUNIER Philippe : 15 voix

Monsieur MEUNIER Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

#### Elections des Adjoints

➤ Le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Le Maire propose la création de quatre postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de quatre postes d'adjoints au maire.

➤ Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

#### Election du premier Adjoint :

Monsieur Michel LEDERMAN se déclare candidat. Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur LEDERMAN Michel : 15 voix

Monsieur LEDERMAN Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint.

#### Election du deuxième Adjoint :

Madame Rose-Marie MATHYS se déclare candidate. Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Madame MATHYS Rose Marie : 15 voix

Madame MATHYS Rose Marie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième Ajointe.

**Election du troisième Adjoint :**

Monsieur Thierry AVIET se déclare candidat. Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur AVIET Thierry : 15 voix

Monsieur AVIET Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint.

**Election du quatrième Adjoint :**

Monsieur Gilles MARZI se déclare candidat. Aucune autre candidature n'étant déposée, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur MARZI Gilles : 15 voix

Monsieur MARZI Gilles ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième Adjoint.

Désignation du Conseiller communautaire
---

A l'issue des élections du Maire et des adjoints, les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau (article L.2121-1 du Code électoral).

Après le Maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.

En application de l'article L.273-11 du code électoral, les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau dans les communes de moins de 1000 habitants dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire.

Vu le tableau du conseil municipal en date du 25 mai 2020, Monsieur Philippe MEUNIER a été désigné et exercera son mandat au sein de la Communauté de Communes Norge et Tille pour la même durée que les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Le Maire,  
Philippe MEUNIER



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Philippe Meunier", written over the official seal.